République Française
Département MAINE-ET-LOIRE
FONTEVRAUD-L'ABBAYE

Compte rendu de séance

Séance du 23 Mars 2021

L'an 2021 et le 23 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,FOYER YVES DUTEIL sous la présidence de Madame LION Sandrine Maire

Présents : Mme LION Sandrine, Mme TRICHET Louisette, M. LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. MONS Jean-Pierre, M. PONCHANT Michel, Mme HUAULT Sylvie, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoit, Mme REBEILLEAU Maryline, Mme ALCIDE Marie-Jeanne, M. ALIX Denis, Mme DELARUE Laure, M. PICHOT Michel, M. CHARRIER Stéphane, Mme SAUDE Tatiana

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESCAMPS Claire à Mme HUAULT Sylvie
Excusé(s) : M. DEBROU Frédéric

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 9 février 2021

1) Approbation du Compte de Gestion 2020
Présentation du compte de gestion par Madame FAYARD, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP.
La CAF Brut de la Commune est de 256 786 € et la CAF Nette est de 201 884 €. Le Bilan financier est sain.
Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter le budget primitif 2020et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les écritures sont justifiées,
1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'approbation du Compte de Gestion pour l'exercice 2020.
Vote à l'unanimité.

2) Approbation Compte Administratif 2020
L'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire".
Le 23 mars 2021, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MONS, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame LION.

Vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :
Fonctionnement :

- Dépenses :	Prévues	= 1 228 886,26 €
	Réalisées	= 921 040,74 €
- Recettes :	Prévues	= 1 228 886,26 €

	Réalisées	= 1 338 078,42 €
Investissement :		
- Dépenses :	Prévues	= 792 075,41 €
	Réalisées	= 510 911,65 €
	Reste à réaliser	= 171 150,00 €
- Recettes :	Prévues	= 792 075,41 €
	Réalisées	= 563 242,82 €
	Reste à réaliser	= 100 296,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	= 52 331,17 €
Fonctionnement	= 417 037,68 €
Résultat Global	= 469 368,85 €

Vote à l'unanimité

3) Affectation du résultat 2020

Résultat de fonctionnement 2020

A . Résultat de l'exercice =	+ 216 496,42 €
B . Résultat antérieurs =	+ 200 541,26 €
C . Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 417 037,68 €
D. Solde d'exécution d'investissement 2020 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 52 331,17 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	
Besoin de financement	- 70 854,00 €
Excédent de financement	
Besoin de Financement F = D + E	- 18 522,83 €
Excédent de fonctionnement reporté R 002	+ 398 514,85 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

1 . affecter l'excédent d'investissement soit 52 331,17 € au compte 001 section investissement recettes du budget 2021.

2 . Affecter du besoin en financement soit 18 522,83 € au compte 1068 section investissement recettes du budget 2021.

3 . Affecter l'excédent de fonctionnement soit 398 514,85 € au compte 002 section fonctionnement recettes du budget 2021.

Vote à l'unanimité

4) Budget Primitif 2021

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la commune de Fontevraud l'Abbaye,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la commission des finances le 9 mars 2021.

Madame le Maire soumet au vote le budget primitif 2021 suivant :

- Section Fonctionnement

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget	1 428 314,85 €	1 029 800,00 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		398 514,85 €
=	=	=
Total de la section fonctionnement	1 428 314,85 €	1 428 314,85 €

- Section Investissement

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget	561 165,32 €	579 688,15 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	171 500,00 €	100 296,00 €
Résultat de fonctionnement reporté		52 331,17 €
=	=	=
Total de la section fonctionnement	732 315,32 €	732 315,32 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'Adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le tableau ci-dessus :
  - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement,
  - Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement

Vote à l'unanimité.

4) Vote des taux des taxes locales

Il est proposé au conseil de voter les taux des taxes locales suivants pour l'année 2021 :

- Taxe Foncier Bâti : 18,06 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 33,99 %

Vote à l'unanimité

5) TARIFS COMMUNAUX

A compter du 1er Avril 2021, les tarifs communaux s'appliquent comme ci-contre :

FOYER YVES DUTEIL	Caution	1 journée	2 journées	chauffage/jour
Location de salles				
Totalité	400,00 €	250,00 €	400,00 €	50,00 €
Salle Girard	100,00 €	80,00 €	100,00 €	10,00 €
Salle Bruneau	100,00 €	80,00 €	100,00 €	10,00 €
Salle Bruneau + cuisine	200,00 €	120,00 €	180,00 €	30,00 €

PRESBYTERE **(CAUTION : 250 €)**	TARIFS		TARIFS	
1 heure	15,00 €		2 jours	200,00 €
2 heures	25,00 €		3 jours	250,00 €
3 heures	35,00 €		4 jours	300,00 €
4 heures	40,00 €		5 jours	350,00 €
1 jour	150,00 €		1 semaine	450,00 €

	CAUTION	TARIFS	AMENDES
Associations uniquement			
Sonorisation portable	300,00 €		
Projecteur + écran	300,00 €		
clé sécurisée	50,00 €		

Particuliers			
Parquet extérieur (Fontevristes)	600,00 €	250,00 €	
Clé sécurisée dépôt vert (perte)			150,00 €
1 table + 2 bancs pliants	100,00 €	5,00 €	
Vaisselle (par pièce cassée)		1,00 €	

Cimetière

Concession Trentenaire		100,00 €
Concession Décennale		50,00 €
Cave-Urne Trentenaire		100,00 €
Cave-Urne Décennale		50,00 €
Columbarium 10 ans		100,00 €
Columbarium 30 ans		200,00 €
Jardin du souvenir		50,00 €
Cantine		TARIFS
PAI (Projet Accompagnement Individuel)		1,30 €
Repas cantine enfant		3,50 €
Repas cantine adulte		5,00 €
Logement SDIS		50€/mois
Occupation terrasse		6€/m²
Amende Ordures ménagère		68,00 €
Amende Dépôts Sauvages		150,00 €
Divagation chiens/voie publique		50,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- Autorise Mme le Maire, à appliquer les tarifs communaux comme retenus ci-dessus au 1er avril 2021.
Vote à l'unanimité

6) PRIME DE FIN D'ANNEE PERSONNEL COMMUNAL
La délibération du 8 novembre 1983 concernant le versement de la prime de fin d'année au personnel communal stipule que celle-ci fera, chaque année, l'objet d'une mention de reconduction, à l'occasion du vote du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vu le budget Primitif 2021 :
- Reconduit la délibération du 8 novembre 1983 pour une prime d'une montant de 640 € pour 1820 heures travaillées, et au prorata pour les emplois à temps non complet avec addition des heures complémentaires.
Vote à l'unanimité

7) Subventions et cotisations communales
Considérant la commission des finances du 9 mars 2021,
Madame le Maire soumet au conseil municipal le tableau des subventions allouées aux associations comme suit :

COMPTE	Nom de l'Association	Proposition 2021
65548	VILLE DE SAUMUR ELEVE ULIS	345,50 €
65548	AMF	577,85 €
6281	CAUE	150,00 €
TOTAL COTISATION		**1 073,35 €**
6574	SPA MAINE ET LOIRE	487,34 €
6574	ADMR LES TUFFEAUX	1 100,00 €
6574	BIBLIOTHEQUE R.D'ARBRISSEL	2 050,00 €
6574	SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	600,00 €
6574	AMICALE DES ECOLES	- €

6574	CLUB ALIENOR	450,00 €
6574	UNC SECTION LOCALE	- €
6574	ENTENTE SPORTIVE FTD MTS	150,00 €
6574	LES GENETS D'ANJOU	- €
6574	HAPPY GOSPEL	500,00 €
6574	RESTOS DU CŒUR	327,00 €
6574	LIGUE CONTRE LE CANCER	150,00 €
6574	FONDATION DU PATRIMOINE	120,00 €
6574	MAISON FAMILIALE DOUE LE FONTAINE 1enfant * 35€	- €
6574	LYCEE LES ARDILIERS - 2 enfants * 35 €	35,00 €
6574	France Alzheimer 49	- €
6574	Amicale des Sapeurs Pompiers	- €
6574	COMITE DES FÊTES DE SAUMUR	- €
6574	OCCE ECOLE MATERNELLE EXCEPTIONNELLE	2 500,00 €
6574	OCCE ECOLE ELEMENTAIRE	- €
6574	LIGERIEN DE CŒUR TRANSPORT SOLIDAIRE	- €
6574	FAMILLE RURALE LOIRE & COTEAU	28 948,72 €
TOTAL SUBVENTION		**37 418,06 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le tableau des subventions versées aux associations
- Autorise Madame le Maire à effectuer les dépenses aux comptes 65548, 6281 et 6574 du budget 2021.

Vote à l'unanimité

9) Délibérations subventions demandées

- Demande de subvention pour la rénovation et le remplacement des aires de jeux pour enfants sur la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation et de remplacement des aires de jeux pour enfants.
Le coût total du projet est de 63 069,92 € HT.
La commune peut déposer une demande de subvention DETR auprès de la Sous-préfecture de Saumur, ainsi qu'une demande de subvention auprès de la région.
Ce projet rentre dans le cadre pour la DETR de l'aide "Solidarité-Santé-Sport-Culture", avec un taux allant jusqu'à 35 %.
Ce projet rentre dans le cadre pour la région de l'aide de "réaliser un équipement ou service public de proximité", avec un taux allant jusqu'à 10 %.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Approuve les demandes de subvention
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

Vote à l'unanimité

- Demande de subvention pour le changement des huisseries aux Ecoles de Fontevraud l'Abbaye

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de changement des huisseries aux Ecoles de Fontevraud l'Abbaye.
Le coût total du projet est de 139 061,00 € HT.
La commune peut déposer une demande de subvention DSIL auprès de la Sous-préfecture de Saumur, ainsi qu'une demande de subvention auprès de la région.
Ce projet rentre dans le cadre de l'aide sur les rénovations énergétiques des bâtiments, avec un taux de 40 % pour la DSIL et de 40 % pour la région.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Approuve les demandes de subvention
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

Vote à l'unanimité

- Demande de subvention DSIL pour l'isolation des logements de la gendarmerie

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'isolation des logements de la gendarmerie.
Le coût total du projet est de 6 755,00 € HT.
La commune peut déposer une demande de DSIL auprès de la Sous-Préfecture dans le cadre de l'aide à la rénovation thermique, avec un taux allant jusqu'à 40 %.
La facture sera déduite de la prime CERTINERGY d'un montant de 1 460,00 € que la commune peut prétendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Approuve les demandes de subvention
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.
Vote à l'unanimité

- Demande de subvention pour les études et travaux d'aménagement / requalification d'espaces publics à Fontevraud l'Abbaye

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'opération des études et travaux d'aménagement / requalification d'espaces publics à Fontevraud l'Abbaye.
Le coût total de l'opération est de 6 650 000,00 € HT, sur une durée de 6 ans.
La commune peut déposer une demande de subvention DSIL Relance auprès de la sous-Préfecture de Saumur, ainsi qu'une demande de subvention auprès de la région.
Les taux demandés sont les maximums.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Approuve les demandes de subvention
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier
Vote à la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

10) Convention tripartite pour l'installation et la maintenance du système de télérelevage SAUR
Dans le cadre du contrat de concession du service public d'eau potable passé entre SAUR et la Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE stipulant l'installation du service de télérelève des index des compteurs d'eau, la Société SAUR sollicite l'autorisation de la commune de Fontevraud l'Abbaye pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.
La commune de Fontevraud l'Abbaye autorise la Société SAUR à implanter un concentrateur dans l'Eglise de Fontevraud l'Abbaye dans les conditions définies dans cette convention.
Monsieur LAURENT s'absente et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Accepte la convention tripartite
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention
Vote à l'unanimité

11) CA Saumur Val de Loire : Schéma de mutualisation
Il s'agit d'une information sur l'élaboration du schéma de mutualisation intercommunale. L'objectif étant de proposer des mutualisations de matériels, d'achats, de services particuliers (juridique)... au sein, de l'Agglomération Saumur Val de Loire à destination des communes.
Présentation du Schéma annexée au compte rendu du conseil du 23 mars 2021.
Monsieur Charrier soulève que c'est une idée très intéressante cependant des achats comme les fournitures administratives ne seraient pas judicieux pour une mutualisation.
Le sujet est encore au stade d'élaboration est sera régulièrement évoqué en Conseil Municipal aux différents stades de sa construction.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 6 avril 2021 à 20 h 00

Séance levée à: 22 h 00